



Sommaire

ACTUALITÉS

p 2

DOSSIER LA CHAMBRE ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

p 4

JOURNÉE INNOV'ACTION Vers des pratiques culturales agroécologiques

p 7

FORMATIONS CONTACTS

p 8

Édito



Construire... sur des bases de vérités...

Voilà déjà plus de cinq années que notre équipe conduit la Chambre. Alors que certains nous prédisaient une durée de vie courte, notre équipe s'entend très bien.

Gérer une telle structure, ce n'est pas faire du syndicalisme, **mais être au service des paysans et être le garant du bon usage de l'impôt payé** par les agriculteurs et les propriétaires fonciers. D'ailleurs, la situation financière de la Chambre est équilibrée et nous avons pu maintenir les effectifs en son sein malgré les différentes évolutions en termes de financement des Chambres d'agriculture.

Alors que cette logique nous anime depuis le début de notre mandat, je constate, que depuis quelques mois, de nombreux donneurs de leçons se manifestent. Certes, j'y vois un message à l'approche des élections Chambre d'agriculture l'an prochain, mais j'y vois surtout du dénigrement de notre action. Chose acceptable quand on affirme des vérités, mais force est de constater que la mode est plutôt aux «*fakes news*» (fausses informations).

Je ne les citerai pas toutes tant je n'aime pas cet état d'esprit. Mais je retiens celle qui mentionne que "*nous n'avons pas souhaité ouvrir le stage 21 h aux syndicats*".

En effet, quand le président d'un syndicat demande d'intervenir en stage au seul motif qu'il a des difficultés à recruter pour ce syndicat, vous comprendrez bien que nous n'avons pu cautionner une telle démarche qui ne va pas dans le sens de l'intérêt général.

Bref, l'état d'esprit dans lequel nous nous inscrivons est celui de la construction et de l'action, loin de la polémique constante.

Dans une période où les difficultés des paysans et du milieu rural sont croissantes et où de nouvelles problématiques apparaissent régulièrement, **nous devons être, plus que jamais, réactifs pour apporter des solutions sur le court comme sur le long terme.**

Ce travail ne se réalise pas seul, il se fait au travers de différents partenariats : EDE, Service de remplacement, Cuma, structures économiques, groupes d'agriculteurs, Chambre régionale, enseignements, instituts de recherche, collectivités locales, chasseurs, apiculteurs...

Nous avons d'ailleurs illustré ces messages avec la visite du Préfet sur une ferme de Limagne récemment. Ce fût l'occasion d'évoquer les difficultés et notamment le réel besoin de simplification pour nos paysans, mais aussi les expérimentations conduites pour préparer demain. **Le monde bouge et nous devons plus que jamais être réactifs** afin de vous permettre d'anticiper ces évolutions.

C'est donc dans cet état d'esprit que je vous convie le 12 juin à une journée sur l'agriculture de conservation, journée organisée avec différents partenaires, journée qui concerne autant les éleveurs que les céréaliers...

Visite préfectorale

Les élus de la Chambre d'agriculture ont invité le préfet, Jacques BILLANT, à se rendre sur une exploitation agricole.



Cette visite de terrain a eu lieu au GAEC de Pralons à Bussièrres-et-Pruns, le 27 avril dernier, en présence du directeur départemental des territoires (DDT) Armand SANSEAU, du sénateur Eric GOLD, de la maire de la commune Josette BREYSE et d'une trentaine d'agriculteurs. *L'ensemble des élus Chambre du collège des exploitants étaient invités à cette rencontre.*

L'un des objectifs était de **présenter les caractéristiques de l'agriculture du Puy-de-Dôme et de sensibiliser les services de l'État aux enjeux agricoles du territoire.**

C'était aussi l'occasion de **valoriser la dynamique agricole présente sur le département.**

«Les agriculteurs font évoluer leurs pratiques, portent des initiatives dans le sens de l'intérêt général, innovent, investissent et croient en l'avenir. C'est important de communiquer en ce sens.»

a souligné Sébastien GARDETTE.

Une dynamique illustrée par l'exploitation support de cette visite. Olivier et Nicolas CHAMBON cultivent 200 ha au cœur de la Limagne : blé, maïs, betterave, tournesol, lin et soja. Au sein du réseau SCInn'Auvergne (réseau construit par les Chambres d'Auvergne), ils ont mis en place une rotation sur 5 ans, en intégrant le pois d'hiver.

«Via SCInn'Auvergne, on a l'opportunité de cultiver et de chercher de nouvelles productions, d'essayer des techniques, de changer les habitudes, ça nous permet d'aller plus loin sur des choses qu'on ne ferait pas seuls.»

a expliqué Olivier CHAMBON.

Les élus de la Chambre d'agriculture ont interpellé le préfet sur de nombreux sujets d'actualité. Les agriculteurs ont ainsi pu faire part de leurs préoccupations et de leurs attentes aux services de l'État.

Zones défavorisées simples

Suite à la réadaptation de la carte des ZDS, 69 communes seraient ajoutées. Une commune, Crevant-Laveine, sortirait du zonage. Une réflexion est en cours pour essayer de la réintégrer.

Verdissement de la PAC

Les agriculteurs souhaitent plus de flexibilité quant aux dates d'implantation des CIPAN (du 30/06 au 15/09) non adaptées au département. Le préfet et le DDT feront un point courant juin pour alerter le ministère sur cet aspect.

Cartographie des points d'eau

Cette cartographie doit être établie avec les agriculteurs. Il invite chacun à collaborer au travail d'expertise et à se rendre aux visites organisées sur leur commune. Dans les faits, ce travail permet de retirer des fossés de la cartographie.

Campagne PAC

Les versements de 2015 et 2016 vont être finis au 1^{er} semestre pour les MAEC et les bio. Pour 2018, le DDT a signalé un retour à un calendrier « normal ». Les premiers versements devraient être effectués à partir du mois d'octobre, donc aucune avance de trésorerie n'aura besoin d'être mise en place.

Directive nitrates

Un Plan d'Actions Régional est en cours d'élaboration par la DRAAF et la DREAL, sur consultation de la Chambre régionale d'agriculture et du Conseil régional. Le préfet de Région doit finaliser son projet pour une mise en œuvre dès septembre. Pour le Puy-de-Dôme, 2 sujets sont au cœur des réflexions : le taux d'argile et les dérogations faux semis.

Dégâts de sangliers

Une organisation et un travail entre chasseurs et agriculteurs est nécessaire. Le préfet souhaite des plans de chasse ambitieux et cohérents, réajustés régulièrement



47 éleveurs laitiers ont participé aux formations « Mieux piloter mon exploitation en élevage laitier pour gagner en efficacité ». Voici les résultats 2016 (jusqu'au 31/03/2017 et hors producteurs de fromages). Ce sont des moyennes ramenées aux 1000 l de lait vendu.

210 930 LITRES

C'est la quantité de lait vendue ramenée par UMO (Unité de Main d'Oeuvre). Avec une large fourchette : 116 800 à 406 000 l/UMO.

536 €/1 000 LITRES

C'est le coût de production. Il est calculé sur l'ensemble de l'atelier et pour l'ensemble des charges y compris la rémunération des facteurs de production.

361 € / 1 000 LITRES

C'est le prix de revient du lait, pour un prix de vente de 317€. Le prix de revient est le prix qui permet de couvrir toutes les charges, la rémunération des facteurs de production et de l'exploitant à 1.5 SMIC. Le prix constaté permet une rémunération de 1 SMIC/UMO.

111 € / LITRE

C'est le coût alimentaire. Un des principaux postes de charge qui peut souvent être optimisé, ce qui se confirme avec l'amplitude du groupe : 46 à 183 €/1000 l.

dans les lieux où les dégâts sont constatés. Des mesures administratives vont être prises : battues, tirs de nuit, encadrement de l'agraineage... et le préfet veillera à leur bonne réalisation. Des propositions ont été faites par la Fédération de chasse : augmentation du nombre de jours chassés (mardi sera jour chassable) et possibilité de chasser plus tôt : à partir du 15 juin au lieu du 14 août.

i Retrouvez l'intégralité des échanges de cette rencontre sur notre site Internet.

S'informer pour préparer son projet installation

Les 3 journées installation organisées au mois de mars ont rassemblé près de 150 étudiants et porteurs de projet.

Organisées chaque année par la Chambre d'agriculture, ces journées permettent d'apporter des éléments de réflexion et des repères pour préparer au mieux son projet : les démarches pour s'installer, les personnes ressources, les dispositifs d'aides et d'accompagnement...

C'est aussi l'occasion d'échanger avec de futurs agriculteurs, de jeunes installés et des conseillers sur les différentes facettes du métier...

Quel que soit l'état d'avancement de leur projet, les participants trouvent dans ces journées des réponses à leurs questions pour préparer l'avenir.

À Gelles et à Marmilhat, les journées été organisées en partenariat avec les établissements scolaires agricoles. Les étudiants ont pris part à l'organisation en réalisant au préalable des visites de ferme, à la rencontre de jeunes installés. Ils se sont intéressés aux choix stratégiques, techniques et commerciaux effectués par les agriculteurs et en ont fait la restitution lors de ces journées installation.

L'après-midi, à travers différents ateliers, ils ont pu aborder toutes les démarches liées à l'installation.

«Je n'avais pas une idée très précise du parcours à l'installation, la rencontre des professionnels dans les ateliers est un vrai plus. Je sais maintenant quelles structures et quels interlocuteurs pourront m'aider en fonction de mes questions.» **Grégoire**, BTS APV au lycée du Breuil-sur-Couze

«Je suis en réflexion pour reprendre l'exploitation familiale. Je partais dans le "flou" et j'ai maintenant une bonne vision de l'ensemble du parcours à l'installation, et notamment des grandes étapes. J'ai apprécié les témoignages de jeunes installés, ils ont parlé des difficultés rencontrées, mais aussi des opportunités qu'ils ont pu saisir tout au long de la concrétisation de leur projet.» **Aline**, projet en lait ou en ovins viande

«S'installer en Livradois-Forez, pourquoi pas moi ?»

Une 3e journée a eu lieu à Ambert, en partenariat avec la CCI, à destination des porteurs de projet en agriculture mais aussi en commerce et en industrie.

Cette journée a permis aux participants de découvrir le territoire Livradois-Forez : attractivité, qualité de vie, activité agricole et commerciale...

Ils ont pu échanger autour de leurs projets d'installation et bénéficier d'informations clés sur les différentes démarches à effectuer.

Les porteurs de projet en agriculture se sont ensuite rendus sur plusieurs exploitations pour rencontrer de futurs cédants.

«Ce genre de journée est extrêmement formateur, tant sur les informations que l'on peut recevoir des structures présentes, que sur l'échange avec les autres porteurs de projets. C'est très intéressant de voir la réaction des gens quand on parle de son projet et c'est rassurant de pouvoir échanger avec d'autres personnes qui ont le même questionnement, les mêmes peurs et qui avancent. Je trouve ça bien de faire intervenir des personnes au niveau local pour mettre en œuvre des actions ensemble sur le territoire.» **Séverine**, projet en plantes médicinales et chanvre thérapeutique

Philippe BOYER
Vice-président de la Chambre

« Quelques explications sur le droit à l'irrigation pour éviter toute mauvaise interprétation. Dans le département il y a 3 sortes d'irrigants :

- ceux **soumis à déclaration** (17%) : il suffit de faire une déclaration à l'administration si l'on ne prélève pas plus de 5 % du débit d'étiage de la rivière.

- ceux **soumis à autorisation annuelle** (15 %) : un dossier est obligatoirement déposé par la Chambre d'agriculture pour l'agriculteur pour avoir un arrêté préfectoral après avis du CODERST (donne un avis sur tous les arrêtés pris par le préfet du département qui concernent l'environnement)

- ceux **qui adhèrent à un réseau collectif** (associations, ASA associations syndicales autorisées...) en principe adhérents à l'ADIRA qui bénéficient d'une autorisation demandée par l'ADIRA pour une durée de 18 ans.

Afin de limiter l'impact des prélèvements en période de sécheresse, on voudrait se servir des irrigants soumis à autorisation comme valeur d'ajustement, ce qui est pour moi inadmissible !

En tant que membre du CODERST, et seul représentant de l'agriculture dans cette commission, il est très difficile de faire admettre aux autres membres la nécessité de l'irrigation. Etant porteur du dossier, la Chambre n'a pas le droit de vote.

Malgré toutes ces difficultés, la Chambre d'agriculture fait passer chaque année l'ensemble de ces dossiers.

De plus, nous dépendons de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, où le représentant pour l'Auvergne est un élu de la Chambre de l'Allier. La Chambre du Puy-de-Dôme n'étant pas conviée ! »

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ET LES COLLECTIVITÉS DES PARTENARIATS NÉCESSAIRES ET INDISPENSABLES



« En tant qu'élu de la Chambre, représentant de tous les paysans, il est important de rappeler que l'agriculture est un secteur d'activité essentiel de notre département, tant économique, social qu'environnemental. Le chiffre d'affaires agricole annuel est de 380 millions d'euros auquel il faut rajouter l'économie de la forêt qui représente 30 % de la surface départementale. Près de 10 000 personnes travaillent sur les fermes induisant environ 50 000 emplois chez les fournisseurs et les clients. En comparaison, 12 000 salariés sont présents sur les sites clermontois de Michelin. L'agriculture a donc un poids économique important et la Chambre d'agriculture se doit d'appuyer ou de rappeler cette réalité économique auprès des collectivités territoriales. Par ses missions, la Chambre est un partenaire majeur. »

Philippe BOYER, vice-président de la Chambre d'agriculture et responsable du pôle territoires

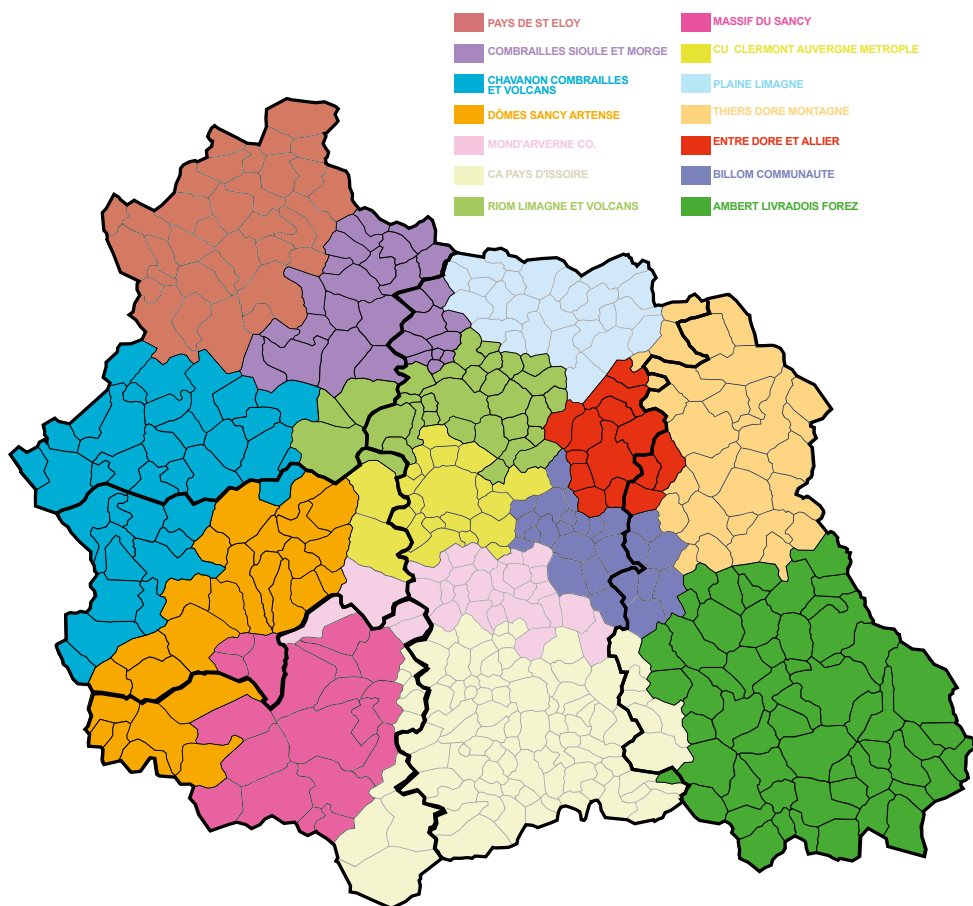
Une réforme territoriale

La loi NOTRe a donné l'opportunité de regroupement des intercommunalités.

Ainsi depuis 2017, les 44 communautés de Communes se sont regroupées et notre département en compte désormais 14. Ces regroupements donnent légitimité et opportunités de retravailler les projets de territoires dans lesquels l'agriculture doit être totalement intégrée dans sa dimension économique.

Des compétences nombreuses sur le secteur agricole et rural

Les collectivités territoriales, de par leurs compétences élargies, agissent sur le développement agricole et ru-



ral : économique, aménagement du territoire, politiques d'infrastructures de transports, habitat, tourisme, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (compétence GEMAPI), énergies renouvelables, pollutions diverses, enjeux et adaptations des évolutions climatiques, ali-

mentation de proximité.

La Chambre d'agriculture est ainsi en première ligne pour accompagner, veiller, défendre les intérêts économiques et ces différentes thématiques agricoles et agir en conséquence dans l'intérêt de tous.

Un partenariat constructif : la Chambre d'agriculture, un acteur incontournable des politiques territoriales

Ces derniers mois, Sébastien Gardette, président de la Chambre d'agriculture et les élus de la Chambre en responsabilités des territoires concernés, ont présenté aux présidents et/ou représentants de ces 14 nouvelles communautés de communes, les rôles et missions de la Chambre d'agriculture aux multi-compétences peu ou mal connues auparavant.

L'objectif est d'initier ou poursuivre des collaborations et des partenariats.

Porte-parole et représentante des intérêts du monde agricole et rural auprès des pouvoirs publics, la Chambre d'agriculture implantée sur l'ensemble du département émet des avis, des délibérations, des expertises, des propositions de stratégies et de développement agricole.

Ces compétences, bien au-delà de son rôle consulaire sont désormais connues des décideurs.

Les élus de la Chambre d'agriculture ont ainsi réaffirmé leur totale implication dans les politiques publiques et dans les intérêts des agriculteurs



Atelier participatif d'octobre 2017.

Une collaboration réussie avec la Communauté d'Agglomération de Riom Limagne et Volcans

Conscients du rôle majeur de l'agriculture sur ce territoire et de la nécessité de créer les conditions de son maintien et de son développement, les élus de la nouvelle communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans via la commission agricole nouvellement constituée ont souhaité disposer d'un état des lieux précis de l'agriculture et du foncier.

Suite à un appel d'offres, la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme et la Safer AURA ont été retenues afin de réaliser un diagnostic agricole et foncier à l'échelle des 31 communes de ce territoire.

La communauté de communes de Riom Limagne et Volcans s'étend de Pulvérières à la Limagne et rassemble une grande diversité d'activités agricoles, entre cultures céréalières et espaces pâturés, en passant par des cultures maraîchères, arboricoles et viticoles.

Ce diagnostic agricole s'est voulu participatif grâce à une phase dite de « diagnostic partagé » où une soixantaine de personnes se sont mobilisées dans six ateliers différents.

Il constitue le socle du programme d'actions agricole que la Communauté d'Agglomération souhaite mettre en œuvre au cours des années à venir.

Afin d'intégrer les agriculteurs dans le projet de territoire, notre diagnostic a ainsi intégré des enquêtes individuelles réalisées auprès d'exploitants du territoire.

Enfin, compte tenu de la présence d'activités agro-alimentaires majeures (Limagrain, Jacquet, SODIAAL, Cristal Union, SOCAVIA) sur le territoire, l'étude a été complétée par une « enquête filières » afin d'identifier les enjeux qui leur sont propres.

Le diagnostic participatif

La Chambre d'agriculture a organisé 6 ateliers participatifs « diagnostics partagés » au cours desquels les différents acteurs du territoire (agriculteurs, élus, coopératives, associations,...) ont fait ressortir les atouts, les faiblesses, les enjeux et opportunités au niveau agricole afin de répondre à la question « **quelle agriculture pour demain ?** »

Ainsi, les soixante participants répartis en plusieurs groupes ont pu échanger sur leur vision de l'agriculture du territoire en se basant sur des cartographies et des graphiques du diagnostic foncier et agricole mais aussi en échangeant sur leurs connaissances. Ils ont ainsi tout d'abord fait un bilan de l'agriculture pointant du doigt ses fragilités et ensuite des propositions de développement pour l'agriculture de ces 20 prochaines années.

Témoignage

Didier IMBERT

Président de la commission agricole de Riom Limagne et Volcans

« Faire appel aux services de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme et de la SAFER AURA semblait, pour notre communauté d'agglomération, une évidence pour réaliser un diagnostic agricole. »

Grâce à leurs compétences complémentaires ces deux structures ont réalisé en seulement quelques mois un bilan complet de l'agriculture du territoire de Riom Limagne et Volcans (de la structuration foncière à la démographie agricole).

Cette base de donnée complète et la méthodologie employée ont été indispensables pour mettre en place le programme d'action en faveur de l'agriculture de notre communauté d'Agglomération.»

L'AGRICULTURE SUR RIOM LIMAGNE ET VOLCANS EN QUELQUES CHIFFRES

Riom Limagne et Volcans compte 361 exploitations (soit 404 exploitants) ayant leur siège sur le territoire intercommunal.

La superficie moyenne par exploitation est de 60 ha. L'âge moyen d'un exploitant agricole de RLV est de 54 ans révélant un véritable enjeu en termes de transmission des exploitations.



- **21 190 ha exploités** (57% du territoire).

- **Un morcellement agricole relativement faible** (3 ha par îlot) mais avec de fortes disparités communales.

- **68 % des surfaces agricoles** destinées aux **grandes cultures**.

- **Près de 6 000 ha de surfaces herbagères** nécessaires à la pratique de l'élevage, principalement en bovins viandes.

- **Des productions** arboricoles, viticoles et maraîchères représentant 3 % des surfaces.

- **620 ha labellisées en agriculture biologique**, dont 75 % de surfaces herbagères.

- **6 200 ha de surfaces équipées pour l'irrigation** (28% des surfaces agricoles déclarées), alimentées principalement par 7 réseaux collectifs.

- **10 zones classées en AOP viticole** soit 107 ha dont seulement 16 % sont exploités en viticulture.

▲ ...un diagnostic et un bilan pour définir un programme d'actions en 6 axes

Par ce travail collaboratif que nous avons mené, les élus de la commission agricole (1) de Riom Limagne et Volcans et les membres du comité de pilotage (2) chargé de suivre la réalisation de l'étude ont défini une vingtaine d'actions regroupées en six grands axes :

• Installation – Transmission

Favoriser le renouvellement de la population agricole et l'installation de nouvelles exploitations.

• Protection – Reconquête

Préserver les espaces agricoles productifs et reconquérir les secteurs agricoles au potentiel sous exploité.

• Valorisation des productions

Développer les débouchés des productions agricoles locales à travers une approche structurante pour le territoire.

• Eau et agriculture

Accompagner les exploitants face aux menaces pesant sur la ressource en eau.

• Partager l'espace rural

Veiller à limiter les conflits d'usages.

• Communication – Promotion

Communiquer sur l'agriculture de Riom Limagne et Volcans pour en faire un moteur de l'attractivité du territoire.

Les premières actions (reconquête foncière sur certains secteurs, organisation d'un événementiel sur l'agriculture, etc.) devraient être mises en œuvre dans les prochains mois par la Communauté d'Agglomération.

En Conclusion

Dans ces partenariats indispensables qui ne demandent qu'à être développés dans d'autres intercommunalités, les élus

de la Chambre d'agriculture réaffirment leur volonté d'accompagner les décideurs locaux dans leurs projets qui ne doivent pas occulter le volet agricole. Cette forte implication de la Chambre d'agriculture, en y associant les agriculteurs et les différents acteurs des filières, doit permettre de développer, d'accompagner l'évolution de notre agriculture et être un acteur majeur dans le développement de nos territoires.

CONTACTS

Elu responsable du pôle Territoires : Philippe BOYER

Service urbanisme et appui aux collectivités

Géraldine RODARIE

☎ 04 73 44 45 92

g.rodarie@puy-de-dome.chambagri.fr

Nicolas ROUGIER

☎ 04 73 44 45 70

n.rougier@puy-de-dome.chambagri.fr

(1) Dès la fusion en 2017, les élus de Riom Limagne et Volcans ont fait le choix de créer une commission agricole spécifique rattachée au pôle attractivité et développement.

(2) Composé de trois élus de la commission agricole, tous agriculteurs, d'un représentant du Conseil départemental et de techniciens de Riom Limagne et Volcans.

INNOV' ACTION

Le rendez-vous
des agriculteurs
qui innovent !

**Frédéric
THOMAS**

Acteur du développement
de l'agriculture de
conservation en France.
Agriculteur et Directeur
de la revue TCS.

JOURNÉE TECHNIQUE

Mardi 12 juin 2018

à partir de 9h

EARL JALLUT
à Plauzat

Route de Neschers

9H30 : INTERVENTIONS EN SALLE

- **Chambre d'agriculture** : nos actions vers l'agroécologie.
- **Bruno JALLUT** : présentation de sa ferme et des évolutions culturelles mises en place.
- **Limagrain** : références strip-till par le groupe Sol
- **Frédéric THOMAS** : témoignage de l'évolution de sa ferme en 20 ans d'**agriculture de conservation**.

12H30 : REPAS

13H30 : ATELIERS

- **Profil de sol** sur parcelle maïs implantée en strip-till
- Implantation de **haies** sur la ferme (Mission haies)
- Matériels Strip-till et semis-direct (FD CUMA)
- Visite guidée du bâtiment **Phytobac** (avec le SMVVA)

16h30 : POT DE CLÔTURE

**CONSERVATION
DES SOLS - Strip-till
PHYTOBAC - Haies**

Réservation obligatoire pour le repas
sur notre site Internet ou par téléphone.

www.puydedome.chambre-agriculture.fr

Olivier LASTIOLAS | Animateur Limagnes

☎ 04 73 44 45 69 ☑ 06 30 00 31 16

AGRONOMIE

● Certiphyto

19 et 20 juin 2018 à Aubière

i Equipe agronomie | 04 73 44 45 95

INSTALLATION

● Gérer sa trésorerie en phase d'installation - 2 sessions

19 juin 2018 à Aubière

● Les clés pour réussir mon installation en circuits courts

21 juin, 03 et 10 juillet 2018 à Aubière et sur le terrain

● Ma société, un choix réfléchi

26 et 28 juin 2018 à Aubière

● Gérer sa trésorerie en phase d'installation

17 juillet 2018 à Aubière

● Je m'installe, quels sont mes engagements ?

24 juillet 2018 à Aubière

i Service PPP | 04 73 44 45 49

Réunions terrain | CARTOGRAPHIE DES POINTS D'EAU

La DDT projette d'établir une carte des points d'eau, d'ici fin 2018.

Des réunions de travail sont organisées à 8h30 devant les mairies :

i Arnaud MULLIÉ : 04 73 44 45 76

| Dates et lieux de RV | | Zone concernée |
|----------------------|-------------|--|
| 4 juin | St-Beauzire | Ménérol St Beauzire |
| 5 juin | Blanzat | Blanzat - Cébazat Sayat - Nohanent Durtol (commune rajoutée) |
| 18 juin | Seychalles | Beauregard-L'Evêque Lempty - Lezoux Seychalles |
| 19 juin | Ravel | Lezoux (suite) Ravel |
| 25 juin | Aulnat | Aulnat - Chauriat Clermont-Fd Dallet - Lempdes Mezel Pont-du-Château St-Bonnet-Lès-Allier |



Plan filière | Bovin Lait

Les formulaires, pour faire une demande d'aide (40%) au conseil régional concernant des investissements sur l'accès et la gestion de l'eau, sont maintenant disponibles. Profitez-en pour planifier l'aménagement de l'abreuvement au pâturage !

Retrouvez plus d'informations sur **notre site Internet** ou en contactant nos antennes en territoire (voir ci-contre).

Vous retrouverez également des informations sur les autres plans filière.



Connectez vous sur
puydedome.chambre-agriculture.fr

CONTACTS

SIÈGE

11 allée Pierre de Fermat - BP 70007
63171 AUBIÈRE Cedex
Tél. : 04 73 44 45 46
Fax : 04 73 44 45 50
contact@puy-de-dome.chambagri.fr

HORAIRES D'OUVERTURE
Du lundi au vendredi
8h30-12h30 - 13h30-17h

TERRITOIRES

Artense Cézallier-Sancy
CADAR - Route des Fraux
63610 Besse
Tél. : 04 73 79 58 72
acs@puy-de-dome.chambagri.fr

Combrailles
Rue Jean-Claude Beaujard
63390 S^t-Gervais
Tél. : 04 73 85 82 43
comb@puy-de-dome.chambagri.fr

Dômes Hautes Combrailles
Route du Mont-Dore
63210 Rochefort-Montagne
Tél. : 04 73 65 92 69
dhc@puy-de-dome.chambagri.fr

Limagnes
11 allée Pierre de Fermat
63170 Aubière
Tél. : 04 73 44 45 69
lim@puy-de-dome.chambagri.fr

Permanence au Breuil-sur-Couze
Le jeudi matin
Lycée St-Joseph
63340 Le Breuil-sur-Couze
Tél. : 04 73 71 62 15

Dore Livradois-Forez
19 av. de Lyon
63600 Ambert
Tél. : 04 73 82 09 74
dlf@puy-de-dome.chambagri.fr

Permanence à Thiers
Le lundi
Place de l'Europe
63300 Thiers
Tél. : 04 73 80 10 06

Comité de Rédaction :
Philippe BOYER, Daniel CONDAT, Daniel MONTAGNON
et Claude VOISIN (élu Chambre d'agriculture)
Annick FORESTIER et Camille TOROSSIAN
(service communication)
communication@puy-de-dome.chambagri.fr

Directeur de publication : Claude VOISIN

Conception et rédaction : Chambre d'agriculture 63
Mai 2018

Crédit photos : Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme
Icon by flaticon.com - CA 07 - 123fr

Impression : Imprimerie Porçu - Cournon (63)
Papier 100 % recyclé

ISSN : 2270-6321